

CALENDRIER DES FORMATIONS

ANNÉE 2018



DIRECTION DE LA RELATION AU CITOYEN
Service Démocratie Locale, Vie associative
Maison des droits de l'Homme & des associations



Gouvernance associative

Formation employeur

Financements

Informatique

Comptabilité

Communication

Le service démocratie participative, vie associative est un service municipal dont un des objectifs est de vous aider en tant que bénévole ou dirigeant pour la mise en œuvre de votre projet associatif.

Les séances d'information ont pour objectif de fournir des connaissances globales et/ou plus spécifiques sur le fonctionnement et la gestion d'une association déclarée. Elles sont destinées aux bénévoles associatifs, qu'ils assument ou non des responsabilités, afin de les aider à administrer leur association dans le respect de la législation et des obligations liées à la bonne gestion.

Les intervenants chargés des séances d'information sont des professionnels qui ont une compétence reconnue dans leur domaine. Vous pouvez aussi nous solliciter pour la mise en œuvre de séances sur des thèmes qui vous semblent importants d'approfondir. Certaines séances sont proposées en partenariat avec l'OMJC (Observatoire des Mutations de la Jeunesse et de la Citoyenneté).

Montage de projet et fonctionnement d'une association

Durée	Horaires	Dates	Lieu
6 heures	9h – 12h	17 mars et 31 mars	Maison des droits de l'Homme

Objectifs

Etre en capacité de bien comprendre la loi 1901 - Participer aux différentes instances, CA, bureau d'une association - Comprendre les enjeux d'une gouvernance démocratique associative. Permettre aux associations d'analyser des projets et des statuts afin de construire des connaissances et compétences directes.

Contenu

Vous aborderez les points suivants :

- ✓ La loi 1901
- ✓ La création et le fonctionnement d'une association
- ✓ Dresser un panorama des modèles associatifs en s'appuyant sur les contraintes légales et quelques modèles types
- ✓ Les différentes instances décisionnelles, leur organisation et fonctionnement
- ✓ Analyser des projets associatifs

Intervenant : Fabrice CUVILLIER

Gestion et rôle des membres dirigeants

Durée	Horaires	Dates	Lieu
6 heures	9h – 12h	7 avril et 14 avril	Maison des droits de l'Homme

Objectifs

Connaître les éléments de base de la gouvernance associative et permettre un échange de pratiques entre associations sur des questions de gouvernance interne (place des bénévoles et des salarié(e)s, répartition des pouvoirs/influences au sein des structures, processus de prise de décision).

Contenu

- ✓ Une meilleure connaissance des obligations légales auxquelles l'organisation et ses administrateurs sont soumis
- ✓ Construire le projet associatif en y associant tous les acteurs : les publics, les bénévoles, les professionnels, les administrateurs
- ✓ Organiser la gouvernance (les délégations, les coopérations entre les bénévoles et professionnels, l'animation des instances)
- ✓ Une vue d'ensemble de l'organisation associative, de sa dynamique et des processus clés sur lesquels elle s'appuie
- ✓ Une compréhension plus approfondie des responsabilités que doivent assumer les membres dirigeants

Intervenant : Fabrice CUVILLIER

Création du poste de travail et le recrutement

Durée	Horaires	Dates	Lieu
6 heures	9h – 12h	23 juin et 30 juin	Maison des droits de l'Homme

Objectifs

Créer un poste de travail au sein de votre association, quelles sont les obligations des associations employeurs. Toute association qui embauche un salarié se plie aux mêmes règles que les autres employeurs. Il lui faut respecter les formalités avant embauche

Contenu

- ✓ Permettre d'analyser l'utilité, la cohérence et les aides de ce besoin
- ✓ Entreprendre les démarches : déclaration auprès de l'URSSAF, ouverture d'un registre du personnel, prendre contact avec un organisme de retraite complémentaire... et se plier aux exigences du contrat de travail (horaires, salaire, convention collective...)

Intervenant : Fabrice CUVILLIER

Gestion des ressources humaines, salariés, bénévoles, volontaires

Durée	Horaires	Dates	Lieu
6 heures	9h – 12h	12 mai et 19 mai	Maison des droits de l'Homme

Objectifs

L'association repose sur une gouvernance particulière pouvant associer différents types d'acteurs : le capital humain (dirigeants bénévoles, bénévoles non dirigeants ou occasionnels, salariés...). L'articulation de ces différents statuts d'acteurs n'est pas aisée et implique parfois d'être clarifiée afin que chacun puisse trouver sa place et connaître les missions qui lui sont confiées.

Contenu

L'organisation interne de l'association :

- ✓ Clarifier les rôles et missions de chacun
- ✓ Planifier les actions et les tâches
- ✓ Optimiser et capitaliser différents temps de rencontre
- ✓ Définir les modes de communication interne

La gestion des ressources humaines :

- ✓ Gérer les ressources humaines : mobiliser les compétences et mobiliser les acteurs
- ✓ L'administration des ressources humaines : faciliter la fonction employeur

Diversifier ses ressources associatives

Durée	Horaires	Dates	Lieu
3 heures	9h – 12h	13 octobre	Ferme Dupire

Objectifs

Financer les projets en diversifiant les ressources associatives en toute connaissance des démarches et des obligations pour l'organisation d'action d'autofinancement, de partenariat avec les entreprises et de campagne de financement participatif (appelé aussi «crowdfunding»).

Contenu

- ✓ Panorama des ressources associatives
- ✓ Organiser des actions d'autofinancements
- ✓ Élaborer un partenariat avec une entreprise
- ✓ Comprendre le fonctionnement des plateformes de financement participatif
- ✓ Préparer et animer une campagne de financement participatif

Intervenante : Laure LIBER de l'OMJC

Le mécénat

Durée	Horaires	Dates	Lieu
3 heures	9h – 12h	26 mai	Maison des droits de l'Homme

Objectifs

Acquérir les outils et connaissances pour accéder aux financements privés et monter le dossier de partenariat.

Contenu

- ✓ Définir la notion de mécénat. Identifier des actions existantes ou à monter, susceptibles de faire l'objet de mécénat
- ✓ Maîtriser le cadre juridique et fiscal du mécénat
- ✓ Rechercher les mécènes en adéquation avec le projet
- ✓ Monter et piloter un projet de mécénat

Intervenant : Fabrice CUVILLIER

Graphisme, créer son identité visuelle avec des outils libres

Durée	Horaires	Dates	Lieu
3h	9h – 12h	24 mars	CIJ / Ferme Dupire

Objectif

Aujourd'hui, il est possible de créer ses tracts, ses affiches, ses cartes de visite ou bien encore ses illustrations et ses images avec des logiciels libres. Que le document final prenne la forme «papier» ou numérique, cette formation, aussi pratique que théorique, vous permettra de travailler textes, images, et/ou pdf en vue d'une impression et d'une mise en ligne.

Intervenant : François-Charles LIBER de l'OMJC

Utilisation des logiciels libres

Durée	Horaires	Dates	Lieu
2h30	9h30 – 12h	Tous les samedis matins	CIJ / Ferme Dupire

Les logiciels libres sont des outils informatiques fiables, évolutifs, performants et gratuits. Quel que soit le secteur d'activité de l'association ou le niveau de responsabilité, il devient indispensable d'y être initié.

Destinée à développer les utilisations des logiciels libres, «Libre à Vous» est une permanence qui se déroule tous les samedis matins, de 9h à 12h, au Centre d'Infos Jeunes à Villeneuve d'Ascq (Ferme Dupire, rue Yves Decugis). Vous bénéficierez d'un soutien professionnel en réponse à vos questions, de conseils et d'aide à l'installation.

Intervenant : François-Charles Liber de l'OMJC

✓ *RDV (créneau d'1heure à prendre au 03 28 80 54 25)*

Initiation

Durée	Horaires	Dates	Lieu
4 heures	8h30 – 12h30	15 septembre	Hôtel de ville, salle Vigourel

À priori, la tenue d'une comptabilité n'est pas obligatoire pour les associations. Cependant, à partir du moment où l'association encaisse et débourse des fonds, il lui faudra en justifier l'utilisation. Vous vous rendrez compte qu'une comptabilité légale est implicitement exigée de vous pour tout ce qui concerne vos rapports matériels avec les divers interlocuteurs institutionnels, financeurs publics voire privés (banques, fournisseurs...).

Objectif

L'initiation à la comptabilité : recettes – dépenses

Contenu

- ✓ Principes de base d'une comptabilité en partie double (recettes, dépenses)
 - du journal comptable au compte de résultat et bilan comptable simplifiés
 - la demande de subvention à Villeneuve d'Ascq : procédure et dossier

*Intervenant : Jean-Claude GOSSET, service des finances,
Ville de Villeneuve d'Ascq*

La comptabilité associative

Durée	Horaires	Dates	Lieu
3 heures	9h – 12h	22 septembre	Hôtel de ville, salle Vigourel

Objectif

1^{er} module : généralités et principes de base

Contenu

- ✓ Obligations comptables
- ✓ Comptabilité de trésorerie et d'engagements
- ✓ Compte annuels (bilan et compte de résultat) et plan comptable associatif

Durée	Horaires	Dates	Lieu
3 heures	9h – 12h	29 septembre	Hôtel de ville, salle Vigourel

Objectif

2^{ème} module : préparer un bilan comptable

Contenu

- ✓ Fonds associatifs et subventions
- ✓ Immobilisations
- ✓ Achats et ventes
- ✓ Personnel
- ✓ État et opérations financières

Durée	Horaires	Dates	Lieu
3 heures	9h – 12h	6 octobre	Hôtel de ville, salle Vigourel

Objectif

3^{ème} module : cas pratiques et synthèse

*Intervenant : Sébastien MEINSIER, Expert comptable
du cabinet STC Audit et Conseil*

Prendre la parole en public

Durée	Horaires	Dates	Lieu
3 heures	9h – 12h	16 juin	Maison des droits de l'Homme

Objectif

Former les bénévoles dans l'optique de communiquer pour valoriser, motiver le bénévolat au sein de son association.

Contenu

La formation alternera les mises en situation avec les exercices.

L'improvisation permet de donner des outils concrets qui permettront aux participants d'améliorer le rapport à l'autre tout en gardant leur propre personnalité.

- ✓ Prendre conscience de mes attitudes qui peuvent fermer ma convivialité : (mes gestes parasites, contraire à la neutralité)
- ✓ Conscientiser mon attitude et celle de l'autre
- ✓ Porter de l'intérêt à l'autre c'est le regarder vraiment
- ✓ Ouvrir sa stature physique
- ✓ Poser le regard - mises en situation
- ✓ Oser prendre la parole (articulation, porter la voix...)

Intervenant : Philippe DESPATURE

Créer son site internet

Durée	Horaires	Dates	Lieu
9h	9h – 12h 9h – 12h 9h – 12h	10 novembre 17 novembre 24 novembre	CIJ – Ferme Dupire

La communication d'une association joue un rôle important dans la réussite de ses projets. Internet est à l'heure actuelle incontournable en termes de communication. Mais pas de panique, créer un site internet n'est pas si sorcier quand on est aidé. Trois modules vous sont proposés (sur le logiciel SPIP).

Module 1 – objectif

- ✓ Installation d'un gestionnaire de contenu, découverte des fonctions et paramétrage du logiciel

Module 2 – objectif

- ✓ Utiliser un gestionnaire de contenu : création du contenu du site, avec articles, images, photos, liens hypertextes...

Module 3 – objectif

- ✓ Personnalisation assistée des sites des stagiaires

La formation est gratuite, ouverte à toutes les associations et exige un pré-requis à savoir maîtriser l'outil traitement texte.

L'inscription oblige à suivre les trois modules de formation et le nombre de places est limité. Une seule personne est acceptée par association.

Intervenant : François-Charles LIBER de l'OMJC

Infos pratiques

Lieux et inscription

L'inscription peut se faire : via internet, le coupon réponse des plaquettes, par le biais du service au 03 20 43 50 11 ou par e-mail : cheye@villeneuveascq.fr

Toutes ces séances sont gratuites, mais une **présence est obligatoire après inscription.**

Les formations ont lieu les samedis de 9h à 12h à l'hôtel de ville, salle Vigourel au 1^{er} étage et pour l'informatique à la ferme Dupire.

Les places sont limitées à une personne par association pour les formations informatiques et à deux personnes par association pour les autres sessions. Lorsque vous vous inscrivez et que finalement vous ne pouvez plus assister à la séance, prévenez-nous, cela nous permettra d'en faire profiter une autre association.

L'ESPACE RESSOURCES de la Maison des Droits de l'Homme et des associations est à votre disposition pour aider toutes les associations villeneuvoises :

- ✓ À la création d'association, modifications de vos statuts, aide administrative
- ✓ À la communication, sur le site de la ville, dans La Tribune
- ✓ Au soutien de la gestion associative

Pour répondre au mieux à vos attentes, il est souhaitable de prendre rendez-vous par téléphone au 03 20 43 50 11.

Maison des droits de l'Homme & des associations

89 chaussée de l'Hôtel de Ville 59650 VILLENEUVE D'ASCQ.

Ouverture de 9h à 12h et de 14h à 17h du lundi au vendredi.

Calendrier des formations

THÈMES	DATES
LA GOUVERNANCE ASSOCIATIVE : Montage de projet et fonctionnement d'une association	17 mars et 31 mars
INFORMATIQUE : graphisme	24 mars
GESTION ET ROLES DES MEMBRES DIRIGEANTS	7 et 14 avril
FORMATION EMPLOYEUR: Gestion des ressources humaines, salariés, bénévoles, volontaires	12 et 19 mai
FINANCEMENTS : le mécénat	26 mai
COMMUNICATION : prendre la parole en public	16 juin
FORMATION EMPLOYEUR : création du poste de travail et le recrutement	23 et 30 juin
COMPTABILITÉ ASSOCIATIVE : initiation	15 septembre
COMPTABILITÉ ASSOCIATIVE : 1 ^{er} , 2 ^{ème} , et 3 ^{ème} module	22, 29 septembre et 6 octobre
FINANCEMENTS : diversifier ses ressources associatives	13 octobre
COMMUNICATION : créer son site internet	10, 17 et 24 novembre
INFORMATIQUE : utilisation des logiciels libres	Tous les samedis matins

Coupon d'inscription aux sessions de formation

Pour vous inscrire, il vous suffit de remplir le coupon ci-joint et le renvoyer à la Maison des Droits de l'Homme et des associations, 89 chaussée de l'hôtel de ville 59650 VILLENEUVE D'ASCQ ou d'envoyer un mail : cheye@villeneuedascq.fr

Mme, M.

Adresse

Tél.

E-Mail

Nom de l'association

Adresse

Tél.

Désire participer aux formations intitulées :

1. Date

2. Date

3. Date



Vous pouvez nous le retourner :

- ✓ par e-mail en pièce jointe : cheye@villeneuedascq.fr
- ✓ par courrier postal ou en le déposant à l'hôtel de ville:
Maison des Droits de l'Homme et des associations,
89 chaussée de l'Hôtel de Ville 59 650 Villeneuve d'Ascq



INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS
à la Maison des droits de l'Homme & des associations
89 chaussée de l'Hôtel de Ville 59 650 Villeneuve d'Ascq

Janvier 2018 - Imprimé en mairie de Villeneuve d'Ascq